

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 AVRIL 2021

Conseillers présents : Mr BANCAREL Michel, Mme ROSSIGNOL Patricia, Mr GIDEL Yves, Mr DONEAUD Xavier, Mr RAYNAUD Marcel, Mme LEQUEUX-DAVICCO Aude, Mr LOUIS Christian,

Conseillers absents excusés : Mme BARSE Marie, Mr GARDE Jean-Pierre, Mr NOUHEN Michel,

Secrétaires de séance : Mme ROSSIGNOL Patricia

Ouverture de la séance à 20 h 05

Signature du registre des délibérations de la séance précédente

1 - Projet de déplacement de la salle de classe vers la salle informatique

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de l'institutrice pour déplacer la salle de classe vers la salle informatique qui n'est plus utilisée par la communauté de communes du pays de saint-Eloy qui avait une convention d'occupation avec la mairie. Un courrier est à faire au président de la communauté de commune dans ce sens avec pour objectif une étude d'un projet d'ensemble du bâtiment.

2- Vote des comptes administratifs

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2020 du budget principal et du budget de l'assainissement.

Pour le budget principal, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 sont de 324 590.06 €, les recettes sont de 311 282.53 € ce qui donne un excédent de 76 692.47 €.

Les dépenses de la section d'investissement réalisées en 2020 sont de 104 155.81 € et les recettes de 72 587.82 € ce qui donne un déficit de 31 567.99 €.

Pour le budget de l'assainissement, les dépenses d'exploitation réalisées en 2020 sont de 10 545.26 € et les recettes de 37 734.67 €.

La section d'exploitation a un excédent de 27 189.51 €, excédent d'exploitation N-1 de 19 054.84 € inclus.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 139.67 € et les recettes à 29 576.79 € ce qui représente un excédent de 13 437.12 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les comptes administratifs 2020.

3- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.80 % dont taux départemental 20.48 %, le taux de la taxe foncière communale sur le bâti est stabilisé et reste identique à 2020 soit 9.32 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.23 €

4- vote du budget principal et du budget assainissement 2021

Le conseil municipal, après présentation et délibération approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif principal comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 322.443.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 86 403.00 €

Pour le budget de l'assainissement :

- Dépenses et recettes d'exploitation : 44 830.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 23 599.00 €

5- cantine/école : choix d'une remplaçante

En cas d'absence de Nathalie SENETAIRE, Stéphanie THUEL serait d'accord pour remplacer à la cuisine et autres tâches.

6- demande d'une salle pour musicothérapie

Une habitante du village Lacot à Espinasse a fait une demande par mail d'un local pour le développement de son activité professionnelle : musicothérapeute pour un public adulte d'une quinzaine de personnes maximum.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la salle des fêtes sous réserve de restitution du local tel que trouvé en début de séance.

7- manifestation estivale :

Proposition du dimanche 11 juillet avec une messe, un vin d'honneur, un repas, un concert de musiciens locaux en après-midi.

Un partenariat est envisagé avec le bureau du comité des fêtes pour créer une équipe organisatrice.

8- Achat de matériel de désherbage avec la mairie de Saint-Gervais

Rejeté à l'unanimité par le conseil municipal

9- Questions diverses

- Le conseil municipal accepte l'achat d'un panneau de signalisation « Le Puisadoux »
- La commission travaux se charge de contacter l'entreprise qui effectuera les diagnostics économie/ énergie pour tous les appartements à effectuer avant le 1^{er} juillet 2021.
- Rejet du projet d'acquisition de la maison de Madame GAUVIN car le prix demandé est supérieur à 20 000 €.
- Demande de subvention par l'AFM-Téléthon et jeunesse plein air refusée.
- Site internet : une conseillère de la commission sociale et la secrétaire suppléante ont remis à jour le site existant avec l'aide de son créateur Jean-Marc QUINTANEL qui a pris en charge la dépense d'abonnement. Le conseil municipal est favorable à transférer cette dépense en fin d'année.
- Monsieur DONEAUD Xavier, délégué au SICTOM informe du déploiement des containers multi-matériaux et une campagne d'information pour le tri se fera à partir du 1^{er} mai 2021, la taxe des ordures ménagères à 17.88 % maintenue.
- Commémorations : drapeaux le 25 avril et cérémonie du 8 mai en public restreint avec un dépôt de gerbe maintenu.
- Communal de Bordas : 2 sapins inquiètent : le riverain s'il n'est pas favorable à l'abattage devra signer une décharge de responsabilité de la commune en cas de chute ou achat du bien de section.
- Monsieur Yves GIDEL ne participera plus à la commission sociale

La séance est levée à 22 h 20

Fait à Espinasse, le 21 avril 2021



Le Maire,
Michel BANCAREL